



Régisseur(se) des studios de répétition

Préalable

Gérée par l'association Terranova dans le cadre d'une délégation de service public de la Ville de Saint-Malo (46 000 hab. au sein d'une Agglomération de 83 000 hab.), *La NOUVELLE VAGUE* est un établissement dédié aux musiques actuelles. L'équipement dispose de deux salles de concerts, une grande salle de 920 places et un club 180 places, 4 studios de répétitions ouvert 7j/7 et 1 studio d'enregistrement. Sur la base de son projet artistique et culturel dont l'un des objectifs est d'être en correspondance avec le cahier des charges SMAC, la Nouvelle Vague contribue à mettre en place un programme de diffusion, de sensibilisation, d'information, de formation, de répétition et de soutien à la création en matière de Musiques Actuelles. L'équipe est actuellement composée d'une équipe de 10 permanents pour un budget annuel de 1,2M€ et une fréquentation avoisinant les 23 000 spectateurs par an.

Définition de l'emploi

En binôme avec son collègue Régisseur des studios de répétition et sous la responsabilité du Directeur Technique de la salle, le/la Régisseur(se) des studios de répétition gère le planning d'utilisation des studios de répétition, il ou elle accueille les musiciens les ayant réservés et maintient son parc de matériels en état de bon fonctionnement. Il ou elle doit alerter le Directeur technique s'il juge nécessaire de réparer ou de changer ce matériel.

Il ou elle participe également au suivi des résidences et à la mise en place des concerts en dehors de son temps de travail dédié aux studios.

Horaire d'ouverture des studios de répétitions à partager avec son binôme :

Lundi : 16h / 22h

Mardi : 16h / 22h

Mercredi : 14h / 22h

Jeudi : 16h / 22h

Vendredi : 16h / 00h00

Samedi : 14h / 22h

Dimanche : 16h / 20h (sur demande des usagers)

Détail des principales missions confiées dans les conditions de l'emploi définies ci-dessus (liste non exhaustive) :

Actions

Actions principales :

En collaboration étroite – donc - avec son collègue lui aussi « Régisseur des studios de répétition » et si nécessaire avec l'ensemble de l'équipe technique de la salle, il ou elle gère de manière autonome les

locaux de répétitions : réservations et mise à jour des plannings, encadrement technique des utilisateurs, inventaire, entretien et maintenance des équipements, ouverture/fermeture des locaux,

Il ou elle accueille et encadre si besoin (et/ou si demandé), les musiciens en répétition : accompagnement, installation technique spécifique, tests et conseils.

Secondaires :

Il ou elle maintient en état les studios et leur parc de matériels,

Il ou elle établit les factures et encaisse les règlements relatifs aux locations des locaux de répétition,

Il ou elle assure l'accueil du public dans la salle à partir de 16h00 pour répondre à toute demande de renseignements liés à l'activité globale de la structure. Il ou elle peut être amené à vendre des billets de concerts et abonnements pour les usagers.

Prospections / Suivi de tâches liés au bâtiment

Il ou elle analyse le fonctionnement de son activité pour proposer les améliorations nécessaires / envisageables. Il ou elle se tient pour cela informé des évolutions techniques et technologiques en matière de son et pourra proposer au Directeur Technique des améliorations / évolutions du parc matériel des locaux de répétition.

Il ou elle suit sous la responsabilité du régisseur général la maintenance et le suivi du matériel.

Tâches lors des dates de concerts / Manifestations / Résidences

Sous la responsabilité du Directeur technique et en dehors des temps de travail affecté à l'accueil et la régie des studios de répétition, il ou elle participe à la mise en place des concerts :

- Aide à l'installation lumière
- Chargement / déchargement
- Installation du backline
- ...

Compétences:

Compétences techniques liées à l'utilisation de matériel de sonorisation et d'instruments de musique.

Pratique de la musique, expérience minimum de la scène et MAO appréciée.

Sens de l'accueil du public et du travail en équipe, aisance relationnelle, rigueur

Maîtrise de l'outil informatique.

Esprit d'initiative

Disponibilité : travail en soirée, le samedi, parfois le dimanche.

Habilitation électrique, SST, SSIAP appréciée

Conditions de travail

CDD 12 mois / Rémunération selon la grille conventionnelle CCNEAC : Groupe 6, échelon 1, 1652,93€ brut.

Temps de travail : 35h/semaine annualisées

Horaires de travail : En fonction des plannings établis avec le Directeur de la salle et le Conseil d'Administration,

Matériel à disposition : Bureau situé au niveau des studios de répétition, poste de travail complet (ordinateur, imprimante, accessoires, connexion internet...).

Candidature :

Lettre et CV à adresser par mail à jerome.chevalier@lanouvellevague.org

Date limite de dépôt des candidatures : **24 octobre 2021.**

Prise de poste : 3 janvier 2022